

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 :

- Règlement 817-2 amendant le règlement de tarification 2023 (Environnement et Urbanisme)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 817-2 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 12 SEPTEMBRE 2023.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière